

## Des états de langue à leur représentation : le traitement de la notion d'archaïsme dans la grammaire française

### Quelques approches définitionnelles et descriptives

(1) Le passé de la langue conduit immédiatement l'esprit vers son avenir. Il n'est pas douteux que des changements surviennent et surviendront progressivement, analogues à ceux qui, depuis l'origine, ont modifié la langue d'un siècle à l'autre. Le style du dix-septième siècle, celui qui a été consacré par nos classiques, n'a pas pour cela été à l'abri des mutations, et la main du temps s'y est déjà tellement fait sentir, qu'à bien des égards il nous semble appartenir à une langue étrangère, mais avec cette particularité qui n'est pas sans charme, une langue étrangère dont nous comprenons les finesses, les élégances, les beautés. Le style du dix-huitième siècle, plus voisin de nous par le temps et par la forme, a innové sur l'âge précédent ; le dix-neuvième siècle innove à son tour, et il n'est personne qui ne soit frappé, quand il se place au sein du dix-septième, de l'invasion du néologisme soit dans les mots, soit dans les significations, soit dans les tournures. **On conçoit pourquoi le néologisme naît à fur et à mesure de la durée d'une langue. Sans parler des altérations et des corruptions qui proviennent de la négligence des hommes et de la méconnaissance des vraies formes ou des vraies significations, il est impossible, on doit en convenir, qu'une langue parvenue à un point quelconque y demeure et s'y fixe.** En effet l'état social change ; des institutions s'en vont, d'autres viennent ; les sciences font des découvertes ; les peuples, se mêlant, mêlent leurs idiomes : de là l'inévitable création d'une foule de termes.

[...] **Le contrepoids de cette tendance** [i.e. le néologisme] **est dans l'archaïsme. L'un est aussi nécessaire à une langue que l'autre.** D'abord on remarquera que, dans la réalité, **l'archaïsme a une domination aussi étendue que profonde, dont rien ne peut dégager une langue.** On a beau se renfermer aussi étroitement qu'on voudra dans le présent, il n'en est pas moins certain que la masse des mots et des formes provient du passé, est perpétuée par la tradition et fait partie du domaine de l'histoire. **Ce que chaque siècle produit en fait de néologisme est peu de chose à côté de ce trésor héréditaire.** Le fonds du langage que nous parlons présentement appartient aux âges les plus reculés de notre existence nationale. Quand une langue, et c'est le cas de la langue française, a été écrite depuis au moins sept cents ans, son passé ne peut pas ne pas peser d'un grand poids sur son présent, qui en comparaison est si court. Cette influence réelle et considérable ne doit pas rester purement instinctive, et, par conséquent, capricieuse et fortuite. **En examinant**

**de près les changements qui se sont opérés depuis le dix-septième siècle et, pour ainsi dire, sous nos yeux, on remarque qu'il s'en faut qu'ils aient été toujours judicieux et heureux. On a condamné des formes, rejeté des mots, élagué au hasard sans aucun souci de l'archaïsme, dont la connaissance et le respect auraient pourtant épargné des erreurs et prévenu des dommages. L'archaïsme, sainement interprété, est une sanction et une garantie.**

[...] Ainsi toute langue vivante, et surtout toute langue appartenant à un grand peuple et à un grand développement de civilisation, présente **trois termes** : **un usage contemporain** qui est le propre de chaque période successive ; **un archaïsme** qui a été lui-même autrefois usage contemporain, et qui contient l'explication et la clef des choses subséquentes ; et, finalement, **un néologisme** qui, mal conduit, altère, bien conduit, développe la langue, et qui, lui aussi, sera un jour de l'archaïsme et que l'on consultera comme histoire et phase du langage.

Paul-Émile Littré, Préface au *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Librairie Hachette, 1872.

### (2) **Survivance / archaïsme**

Quand une flexion, soit sous l'action des lois phoniques, soit par quelque autre cause, **vient à disparaître, il ne s'ensuit pas qu'elle va cesser d'exister pour l'esprit.** Elle se maintient pour celui-ci encore longtemps, grâce à la tradition, grâce à la place que le mot occupe dans la phrase, grâce aussi à certaines comparaisons que fait instinctivement notre mémoire avec des constructions analogues.

Nous avons dans nos grammaires françaises une règle qui peut, au premier abord, paraître arbitraire, mais qui n'en repose pas moins sur un juste sentiment de la langue. Il est défendu d'employer un mot en qualité de complément de deux verbes, si ceux-ci exigent des cas différents. Alors même que le mot en question reste extérieurement identique, la défense subsiste. Il n'est point permis de dire, par exemple : « Vous savez que je vous ai toujours respecté et porté une vive affection ». D'où vient cette défense ? – Elle vient de la **survivance, au fond de notre esprit, d'une déclinaison matériellement abolie.** L'idée du datif, qui continue d'exister chez nous, ne permet pas le mélange avec l'accusatif, quoique, dans l'exemple présent, celui-ci soit le même. La règle, je le répète, n'est point artificielle : nous le sentons tous, en lisant la phrase fautive. **C'est qu'il y a une réminiscence qui nous sert de guide.** Il faudrait, en transportant la phrase à la troisième personne, dire : « Vous savez que je *le* respecte et *lui* porte une vive affection ». Le souvenir à moitié présent de *le* et *lui* empêche les deux *vous* de se confondre. [...]

**Il peut arriver que les survivances soient entretenues dans la langue littéraire, alors que déjà elles ont disparu de la langue du peuple.** C'est ainsi que la poésie a conservé l'habitude des *inversions*, qui ne sont pas autre chose qu'une liberté des anciens temps. À la condition qu'ils ne nuisent pas à la clarté, ces restes d'un âge antérieur sont précieux : ils apportent au langage de la dignité, de la grâce et de la force. Si les libertés de la syntaxe supposent l'existence de flexions depuis longtemps abolies ou oubliées, une certaine obscurité ne peut manquer de se répandre. **La forme la plus subtile de l'archaïsme est de faire appel à des moyens grammaticaux qui n'existent plus dans la conscience populaire.** S'il est relativement aisé de remettre en circulation d'anciens mots, il est beaucoup plus difficile de ramener et de faire comprendre les anciens tours. La survivance est donc une loi du langage dont il appartient à chacun, selon l'idiome et selon l'occasion, de mesurer les justes limites.

Michel Bréal, *Essai de Sémantique (science des significations)*, Paris, Librairie Hachette et c<sup>ie</sup> 1897.

(Chapitre IV, La survivance des flexions. Ce que c'est. Exemples tirés de la grammaire française. De l'archaïsme, p. 55-61)

(3) **§ 326 (Résistance à la séquence progressive)** L'ordre direct est [...] une tendance générale en indo-européen. Comme les langues modernes perdent peu à peu leurs flexions et adoptent une structure de phrase relativement réglée, il n'est pas étonnant que ce soit la séquence progressive qui en bénéficie, **si bien qu'on peut mesurer le degré d'archaïsme d'un idiome indo-européen à la résistance plus ou moins forte qu'il oppose à cette poussée.**

On constate p. ex. que l'allemand, moins évolué que le français, présente aussi moins de types syntagmatiques en tt' [i.e. éléments du rythme phonique : t' parties fortes, t parties faibles]. S'il observe à peu près la séquence progressive dans la phrase indépendante énonciative, le moindre accroissement de complexité suffit pour donner prise à l'anticipation. Ainsi le complément indirect précède le direct : « Paul gibt *seinem Bruder* ein Buch » ; l'ordre français « Paul donne un livre à *son frère* » est plus direct, car donner quelque chose à quelqu'un, c'est faire aller une chose vers cette personne. [...]

**§ 336 (Place du ligament)** [...] C'est cet ordre [reléguer le verbe derrière le prédicat ou l'objet dont il est le déterminé] qui semble hérité de l'indo-européen, là où il existe encore. C'est lui qui explique en particulier que les idiomes archaïques de cette famille placent le verbe de préférence en fin de phrase, c'est-à-dire après l'attribut, l'objet ou les compléments circonstanciels : cf latin « Errare humanum est. Asimus asinum *fricat*. Miles fortiter *pugnat*, etc. » ; ce qui ne veut pas dire que cet ordre fût obligatoire.

**§ 365 (Archaïsme dans le traitement des pronoms représentants)** [...] Pour représenter un nominal inanimé, la langue a conservé des tours archaïques en t't. Au lieu de « sur cela, sous cela, dans cela, contre cela », on dit *là-dessus, là-dessous, là-dedans, là-contre*. Mais cet usage est attaqué, et on dit de plus en plus fréquemment (p. ex. à propos du cinéma) : « Le théâtre ne peut pas lutter *contre ça* ».

**§ 481 (Substantif sans actualisateur)** De là aux emplois tout à fait archaïques, le passage est aisé. Le substantif sans actualisateur explicite apparaît dans des proverbes et des locutions conventionnelles en fonction de sujet, d'objet, etc.

a) « *Noblesse oblige. Comparaison n'est pas raison. Pierre qui roule n'amasse pas mousse. Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée* ». b) « S'entendre comme *larrons* en foire. Il n'y a pas *âme* qui vive. Jusqu'à ce que *mort* s'ensuive ».

Ici, l'impression d'archaïsme s'impose immédiatement, et forme un tel contraste avec la syntaxe vivante qu'il contribue à la confirmer, car celle-ci reprend ses droits dès qu'on s'avise d'interpréter le proverbe ou la locution : « *Bonne renommée* vaut mieux que *ceinture dorée* » signifie « *Une* bonne conduite est préférable à *la* richesse » ; comparez « pas *âme* qui vive » et « pas *un* être vivant ».

Charles Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke, 1944 (2<sup>e</sup> édition).

#### (4) Archaïsme

1. L'*archaïsme* est une forme lexicale ou une construction syntaxique appartenant, dans une synchronie donnée, à un système disparu ou en voie de disparition. À un moment donné, dans une communauté linguistique, il existe simultanément, selon les groupes sociaux et selon les générations, plusieurs systèmes linguistiques ; en particulier, il existe des formes qui n'appartiennent qu'aux locuteurs plus âgés ; celles-ci seront considérées par les locuteurs plus jeunes comme des archaïsmes par rapport à la norme commune. [...]
2. Dans une perspective synchronique, il existe en syntaxe des formes canoniques répondant à des schèmes habituels de phrases ; ainsi celui du verbe suivi d'un syntagme nominal, lui-même formé d'un déterminant et d'un nom (par exemple : *sans dire un mot*). Mais il existe aussi des formes non canoniques, où l'ordre verbe + syntagme nominal est inversé (ainsi : *sans coup férir*). La seconde construction, répondant diachroniquement à une forme de phrase qui a existé en ancien français, est qualifiée d'archaïsme. De même, le terme *férir*, qui ne s'emploie que dans ce groupe de mots, est un archaïsme relativement à *frapper*.
3. En stylistique, l'*archaïsme* est l'emploi d'un terme appartenant à un état de langue ancien et passé d'usage dans la langue contemporaine : l'archaïsme fait

partie de l'ensemble des écarts entre la langue standard et l'expression littéraire. Le verbe *cuider* est un archaïsme au moment où La Fontaine en use dans ses *Fables*.

Jean Dubois et alii, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1973.

(5) **Archaïsme** *Lexic.* – Il faut distinguer, à cet égard, le point de vue diachronique et le point de vue synchronique :

A – Au point de vue diachronique (le plus courant), c'est le caractère désuet d'un mot, d'un syntagme, d'un tour par rapport à un état de langue donné : *Dussé-je... - Je ne laisserai pas de...* Dans la langue commune, il apparaît comme une « infraction à l'usage » (Marouzeau), et l'écrivain peut en tirer plus d'un effet, à commencer par la couleur locale : les *Contes drolatiques* de Balzac, écrits dans la langue du XVI<sup>e</sup> siècle, en offrent un bel exemple.

B – Au point de vue synchronique, c'est le vestige non perçu comme archaïque d'un état de langue dans un état postérieur : un sens perdu d'un mot encore employé comme *marmot* dans *croquer le marmot*, un mot dont on ignore le sens et qui n'est plus employé comme *fur* dans *au fur et à mesure*, un tour syntaxique comme l'absence d'article et de préposition dans des expressions comme *battre monnaie*, *hôtel-Dieu*. Syn. *Survivance*. Ant. : *néologisme*.

Georges Mounin (dir.), *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, PUF, 1974.

(6) § 158 On appelle *archaïsme* un mot tombé en désuétude, un tour de phrase ou une construction hors d'usage : *occire* (tuer), *idoine* [propre (à qq. ch)], *moult* (beaucoup, très), *devant que* (avant que). [...]

§ 159 Le néologisme, au contraire, est un mot nouvellement créé ou un mot déjà en usage, mais employé dans un sens nouveau ; il y a donc des néologismes de mots [...] et des néologismes de sens [...].

Maurice Grevisse, *Le bon usage*, Paris-Gembloux, Duculot, 1980 (11<sup>e</sup> édition)

(7) § 43 **Archaïsmes** On appelle archaïsme de vocabulaire :

- soit l'emploi d'un mot vieilli, disparu de la langue commune, tel que : *adonc* (= donc), *moult* (= beaucoup), *messire* (= monsieur), *choir* (= tomber), *occire* (= tuer), *ouïr* (= entendre) ;
- soit l'emploi d'un mot de la langue actuelle dans un sens disparu : *vilain* (= paysan), *chef* (= tête), *garnement* (= défenseur).

L'effet d'archaïsme est produit par la substitution d'un code ancien au code moderne ; ce n'est donc pas faire un archaïsme que d'employer un mot qui a disparu en même temps que la notion qu'il désignait : *haubert*, *vassal*, *arbalète*, *écu*, etc.

[...] Trois services ont été demandés à l'archaïsme :

**- Un enrichissement du vocabulaire :**

C'est une source recommandée par du Bellay pour « illustrer la langue française ». Mais on connaît peu de secrets pour réanimer les mots défunts ou rajeunir les mots vieillis. Le XVII<sup>e</sup> siècle, Malherbe en tête, fit la chasse aux mots « gothiques » ou « vieux gaulois ». Les siècles suivants n'enrichirent la langue que par des créations.

**- Une connotation « gauloise » :**

Le triple souvenir des romans courtois, des fabliaux et des Contes de Rabelais fit pratiquer à partir du XVII<sup>e</sup> siècle un style archaïque, appelé « marotique » en souvenir de maître Clément, associés à des sujets plaisants et galants, épopées burlesques de Scarron, fables de la Fontaine [...].

**- Une marque de littérature :**

Archaïsme qui peut, c'est-à-dire qui sait, qui a lu. L'emploi d'un vieux mot est un clin d'œil aux lettrés capables de l'entendre et de l'apprécier. Le très moderne Apollinaire étale volontiers son goût de la vieille langue [...].

§ 58 **Figures de syntaxe** Si l'on entend par « figure » toute connotation voulue, le solécisme peut être figure, du moment qu'un écrivain le recherche pour produire l'effet « familier » ou « populaire ».

L'archaïsme est figure si le locuteur compte qu'il sera reçu comme tel. C'est une figure que la place du pronom conjoint devant le verbe recteur dans cette phrase de Colette : *Une amie me vient voir*, ou l'emploi de *pas sans ne* au sens positif indéfini chez Verlaine : *Es-tu donc pas* (= quelque peu) *jaloux* ?

Henri Bonnard, *Procédés annexes d'expression*, Paris, Magnard, 1981.

(8) **Archaïsme** On appelle archaïsme un mot vieilli qui n'est plus usité, un sens antérieur qui a cédé la place à un sens nouveau, une construction ancienne qui n'a plus cours. [...] Ex. d'archaïsme de sens : [...] *Querelle*, non pas « dispute, altercation », mais, dans un procès, la cause pour laquelle on prend parti. [...] Ex. d'archaïsme morphologique : [...] Le subjonctif imparfait [dans une phrase de M. Duras] mis en évidence alors qu'il est de moins en moins courant donne au geste l'allure d'un cérémonial figé. Ex. d'archaïsme graphique ironique : « (Une pensée) d'une singularité *espovantable*...[...]. Archaïsmes de prononciation, V. à diérèse [...]. Signalons un archaïsme de contenu ou « de civilisation » [...] qui consiste à mentionner des objets ou des coutumes typiques du passé, de sorte que le passé y soit situé. [...] Durant la période classique, les archaïsmes admis étaient des imitations de Marot, d'où le nom de *marotisme* [...] synonyme alors d'*archaïsme* [...] [...] La langue juridique abonde en archaïsmes. [...] Les latinismes inusités [...] sont des archaïsmes.

Bernard Dupriez, *Gradus – Les procédés littéraires*, Paris, UGE, 1984.

(9) **Archaïsme** L'*archaïsme* consiste à faire apparaître, dans une manifestation discursive de la langue à l'époque A, un élément linguistique caractéristique d'une époque antérieure. L'archaïsme se définit alors comme un phénomène de connotation : le signifiant *chef* associé au signifié « tête » comporte le signifié de connotation « archaïsme ». L'archaïsme peut avoir comme support au niveau du signifiant des éléments de dimension et de niveau très variés : phénomènes de graphie (par exemple, les graphies telles que *très-obéissant*, ou *enfants* conservées en plein XX<sup>e</sup> siècle par la *Revue des Deux Mondes*), de prononciation (en français contemporain, la réalisation par [ɑ] de la voyelle de *câpre* est considérée comme légèrement archaïsante), de lexique (*TSF* pour *radio*), de morphologie (l'indéfini *maint*), de syntaxe (la périphrase verbale *aller + gérondif*). L'archaïsme produit des effets sémantiques souvent exploités stylistiquement.

Michel Arrivé et alii, *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 1986.

(10) **Archaïsme/archaïque** Mot utilisable en stylistique, mais il est d'usage délicat. À proprement parler, l'archaïsme, généralement lexical ou syntaxique, désigne un fait langagier marqué comme ancien, et, à ce titre, inusité, par rapport à la pratique dominante d'un état de langue donnée. L'appréciation de l'archaïsme par le récepteur, la mesure de sa portée, ne sont jamais simples, indépendamment même de toute considération de stylistique historique. L'archaïsme définit souvent un fait de niveau, fictionnel ou non, codé ou non.

Jean Mazaleyrat, Georges Molinié, *Vocabulaire de la stylistique*, Paris, PUF, 1989.

(11) § 2 L'image d'une langue française unitaire relève de la fiction. En fait, plusieurs facteurs la diversifient : chronologiques, géographiques, socio-professionnels, fonctionnels. Savamment on parle de « théorie des *dia* » : agents *diachroniques*, *diatopiques*, *diastriques*, *diaphasiques*.

§ 3 Le français courant charrie à sa frange antérieure un lot d'*archaïsmes* hérités du passé, grâce auxquels nous lisons Zola, Balzac, Hugo, Voltaire, Racine, plus difficilement Montaigne et Rabelais, inégalement Villon, et... presque plus, sauf apprentissage adéquat, Rutebeuf ou Chrétien de Troyes. À sa frange, postérieure, quantité de *néologismes* [...]. La plupart sont voués à disparaître, mais d'aucuns s'installent [...].

Marc Wilmet, *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette-Duculot 1997.

(12) **(Le français au Québec, p. 534-535)** [...] deux grands principes expliquent la plus grande partie des **traits qui caractérisent le français canadien**. C'est d'une part l'**archaïsme dû à son isolement** ; c'est d'autre part l'**anglicisme**, dont le rôle a parfois été surévalué. On aura tôt fait de signaler quelques **archaïsmes phonétiques** spectaculaires mais qui ne sont pas généraux : on pense au maintien, en certains lieux, de la prononciation [we] du digramme *oi*, au

maintien du [t] final dans certains mots ou à la réalisation roulée du [r]. D'autres archaïsmes sont plus discrets, mais plus généralisés, comme le maintien de l'opposition traditionnelle entre l'a d'avant et l'a d'arrière, [a] et [ɑ], cette voyelle étant fortement vélarisée, au point de se rapprocher de l'o ouvert [ɔ]. [...] Ces réalisations donnent au québécois une prosodie très caractéristique. D'un côté on note un allongement des voyelles accentuées dans les syllabes fermées par [r], [v], [ʒ] (exemples : courir, rive, rage), mais de l'autre, les voyelles [i], [y], [u] fermées par une consonne non allongeante s'abrègent et s'ouvrent (exemples : vite, tuque, poule). [...] Du côté des consonnes, le phénomène le plus remarquable est la palatalisation du [t] et du [d] devant les voyelles fermées, une palatalisation qui peut même faire de ces consonnes des affriquées. Exemple : hostie [ost'i] ou ([st'i]). **Du côté de la morphologie, on observera quelques archaïsmes dans les formes conjuguées** et de riches mouvements de dérivation à partir de **suffixes** dont la productivité est devenue négligeable en français métropolitain, come *-eux* (niaiseux), *-age* (achalage). [...] **Du côté de la syntaxe**, on notera le maintien de l'inversion dans l'interrogation (« Es-tu oké ? »), ce qui constitue manifestement un archaïsme [...].

Jacques Chaurand (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Le Seuil, 1999.

(13) **(Disparition de formes et distinctions / Disparition : le corrélat de la variation, p. 102-103)**

Nombreux sont les ouvrages consacrés à l'histoire linguistique de telle ou telle langue qui signalent que telle ou telle forme, phonème, construction, lexème, a disparu. Par exemple, toute grammaire historique du français signale que le plus-que-parfait synthétique a disparu au X<sup>e</sup> siècle, que le subjonctif imparfait a cessé d'être utilisé au XX<sup>e</sup> siècle, que la déclinaison des noms n'existait qu'en ancien français, etc. On connaît même parfois le taux de renouvellement de tel ou tel type de lexèmes, de morphèmes ou de trait fonctionnel : on sait par exemple que l'ergativité est décrite comme un trait récessif [...]. Et l'un des enjeux de la linguistique historique est certainement d'élaborer des 'scénarios de survie' de type probabiliste rendant compte de ce qui se passe dans la transmission linguistique [...] : même dans une langue à haut taux de stabilité, tout ne se transmet pas, il y a de la perte d'une génération à l'autre, d'une époque à l'autre. C'est sans doute l'un des enjeux des recherches des prochaines décennies.

Mais rares sont encore les ouvrages de linguistique historique à visée théorique qui accordent de l'importance à ce phénomène. La disparition des unités ou de règles linguistiques n'apparaît généralement que comme un épiphénomène, conséquence d'un autre fait de changement. Ce n'est guère que dans la perspective des 'principes et paramètres' que l'obsolescence d'une forme prend sens [...].

C'est ainsi que G. Guillaume évoquait la disparition d'unités linguistiques comme le pendant de la création de nouvelles unités, et distinguait de ce fait deux diachronies : l'une, *destructive*, l'autre, *constructive* [...].

La plupart du temps, une disparition est la conséquence de l'existence de variantes dans les langues : les 'formes en compétition' [...] ne subsistent pas toutes toujours. Ce peut être aussi la conséquence de la perte d'iconicité des unités : en effet, une unité tout à la fois peu fréquente et peu 'iconique' a une moindre probabilité de transmission. Et enfin, [...] le dernier stade de la grammaticalisation d'un morphème peut être sa disparition pure et simple.

Mais l'étude empirique des faits de changement permet, dès à présent, de formuler des hypothèses de plus ou moins grande probabilité de 'survie' des unités linguistiques. Ainsi, on constate dans bon nombre de langues possédant des auxiliaires que les verbes sources de ces formes ne disparaissent pas et continuent de coexister avec les auxiliaires qui en sont issus : c'est le cas en français des verbes *avoir, être, devoir, vouloir, penser, etc.*

Christiane Marchello-Nizia, *Grammaticalisation et changement linguistique*, De Boeck, 2006.

#### (14) (Les facteurs déterminants du changement linguistique interne / L'omniprésence du changement linguistique)

Le changement linguistique fait partie de notre univers quotidien. Tout utilisateur d'une langue peut l'observer dans de nombreux cas : il relève des néologismes (par ex. des emprunts de l'anglais) ou des archaïsmes (notamment dans des textes élaborés) qui correspondent parfois à des différences d'usage linguistique selon les générations [...]. (p. 118)

#### (Les mots lexicaux : délimitation, quantification, contexte usage / Connotation variationnelle et contexte communicatif)

Une langue historique se compose de nombreuses sous-variétés liées à l'espace, au prestige social, au contexte d'utilisation ainsi qu'à l'évolution dans le temps ; chaque mot connaît une distribution individuelle dans cet ensemble de variétés.

[...] Un mot peut appartenir à une seule variété ou à plusieurs variétés ; dans le premier cas il est plus fortement marqué (il porte une connotation variationnelle). [...]

Les différents types de connotation variationnelle s'inscrivent dans le complexe des différentes variétés d'une langue historique ; de cette façon, les mots reflètent :

- des connotations régionales ou diatopiques : des mots liés à une région ou à un pays qui sont utilisés dans un autre [...]

- des connotations sociolectales ou diastratiques, avec des mots soignés, familiers, populaires ou argotiques ;
- des connotations diaphasiques, liées à un contexte particulier comme les mots techniques, les termes liés aux groupes d'âge [...]; [...] les connotations diastratiques et diaphasiques se chevauchent régulièrement ;
- des connotations chronologiques, dans le cas des néologismes et des archaïsmes : des mots qui sont en train d'entrer dans l'usage et ceux qui sont en train d'en sortir provoquent facilement des réactions émotionnelles ('beau/laid', 'bien/mauvais'), ce qui montre par que le changement linguistique est perçu par les hommes. [...] Si un texte comporte beaucoup de néologismes ou d'archaïsmes, cela lui attribue une forte charge connotative [...].

[...] Les archaïsmes ou néologismes (sémantiques, dérivationnels ou par emprunt) ne sont qu'exceptionnellement identifiables pour le Moyen Age, mais assez repérables depuis le XVI<sup>e</sup> siècle grâce à la densité des textes et aux nombreux dictionnaires. (p. 231-232)

Martin-Dietrich Glessgen, *Linguistique romane*, Paris, A. Colin, 2007

#### Quelques références bibliographiques

- ARRIVÉ M., GADET F., GALMICHE M., 1986, *La grammaire d'aujourd'hui - Guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, Paris.
- AUROUX S., 1994, *La révolution technologique de la grammatisation - Introduction à l'histoire des sciences du langage*, Liège, Mardaga.
- AUROUX S., 1998, *La raison, le langage et les normes*, Paris, PUF.
- AUROUX S. (dir.), 2000, *Histoire des idées linguistiques*, t. 3, *L'hégémonie du comparatisme*, Liège, Mardaga.
- BALLY C., 1944, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke, (2<sup>e</sup> édition).
- BÉCHADE H.-D., 1986, *Syntaxe du français moderne et contemporain*, Paris, PUF.
- BÉGUELIN M.-J. & alii, 2000, *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques*, Bruxelles, De Boeck/Duculot.
- BERRENDONNER A., 1982, *L'éternel grammairien. Étude du discours normatif*, Berne, Peter Lang.
- BONNARD H., 1981, *Procédés annexes d'expression*, Paris, Magnard.
- BREAL M., 1897, *Essai de Sémantique (science des significations)*, Paris, Librairie Hachette et c<sup>ie</sup>.
- CHAURAND J. (dir.), 1999, *Nouvelle histoire de la langue française*, Le Seuil.
- CHEVALIER J.-C., 1994, *Histoire de la grammaire française*, PUF, « Que sais-je ? ».
- CHEVALIER J.-C., BLANCHE-BENVENISTE C., ARRIVÉ M., PEYARD J., 1964, *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, Larousse.

- COLOMBAT B., 2004, *Corpus des textes linguistiques fondamentaux*, « Présentation du corpus des grammaires », « Pourquoi un corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques ? », <http://www.ens-lsh.fr/labo/ctlf/>, pages « Documents de référence », Lyon, École Normale Supérieure « Lettres et Sciences humaines ».
- COLOMBAT B., LAZCANO E. (dir.), 1998, 2000, *Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques*, Paris, Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage (SHESL), *Histoire épistémologie langage*, Hors-série n° 2 (1998) et n° 3 (2000).
- COLOMBAT B., SAVELLI M. (dir.), 2001, *Métalangage et terminologie linguistique*, Leuven, Peeters.
- DENIS D., SANCIER-CHATEAU A., 1994, *Grammaire du français*, Livre de poche, Paris.
- DUBOIS J. et alii, 1973, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.
- DUPRIEZ B., 1984, *Gradus – Les procédés littéraires*, Paris, UGE.
- ELUERD R., 2002, *Grammaire descriptive de la langue française*, Paris, Nathan.
- FLAUX N., 1993, *La grammaire*, Paris, PUF, « Que sais-je ? ».
- FOURNIER J.-M. (dir.), 2007, « L'exemple dans les traditions grammaticales », *Langages*, n° 166.
- FOURNIER N., 1998, *Grammaire du français classique*, Belin, Paris.
- GARDES-TAMINE J., 1990, *La Grammaire, 2/ Syntaxe*, Paris, Armand Colin.
- GARY-PRIEUR M.-N., 1985, *De la grammaire à la linguistique - L'étude de la phrase*, Armand Colin, Paris.
- GLESSGEN M. D., 2007, *Linguistique romane*, Paris, A. Colin.
- GREVISSE M., 1980 (11<sup>e</sup> édition), *Le bon Usage - Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*, Paris-Gembloux, Duculot (1<sup>ère</sup> édition 1936).
- LAUWERS P., 2004a, *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Étude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*, Leuven/Paris/Dudley, Peeters.
- LE GOFFIC P., 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- LE QUERLER N., 1994, *Précis de syntaxe française*, Caen, Presses Universitaires de Caen.
- LEDUC-ADINE J.-P., VERGNAUD J. (dir.), 1980, « La terminologie grammaticale », *Langue française*, 47.
- LEEMAN D. (dir.), 1979, « Sur la grammaire traditionnelle », *Langue française*, 41.
- LITTRÉ P.-E., 1872, Préface au *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Librairie Hachette.
- MARCHELLO-NIZIA C., 2006, *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, De Boeck, 2006.
- MAZALEYRAT J., MOLINIÉ G., 1989, *Vocabulaire de la stylistique*, Paris, PUF.
- MILNER J.-C., 1989, *Introduction à une science du langage*, Paris, Éditions du Seuil [2<sup>e</sup> édition, abrégée, 1995].
- MOLINIÉ G., 1991, *Le français moderne*, Paris, PUF, « Que sais-je ? ».
- MOUNIN G. (dir.), 1974, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, PUF.
- NEVEU F., 2007, *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, A. Colin.
- NEVEU F. (dir.), 2006, « La terminologie linguistique – Problèmes épistémologiques, conceptuels et traductionnels », *Syntaxe et Sémantique*, n° 7.
- NEVEU F., et MEJRI S. (dir.), 2007, « La tradition grammaticale », *Langages*, n° 167.
- PETIOT G., 2000, *Grammaire et linguistique*, Paris, Armand Colin-SEDES.
- RIEGEL M., PELLAT J.-C., RIOUL R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris.
- SABLAYROLLES J.-F., 2006, « Terminologie de la néologie : lacunes, flottements et trop-pleins », in F. Neveu 2006, p. 79-89.
- SEGUIN J.-P., 1993, *L'invention de la phrase au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Louvain-Paris, Peeters, BIG.
- SIOUFFI G. et STEUCKARDT (dir.), 2007, *Les linguistes et la norme*, Berne, Peter Lang.
- SOUTET O., 1989, *La syntaxe du français*, Paris, PUF, « Que sais-je? ».
- STÉFANINI J., 1994, *Histoire de la grammaire*, Paris, CNRS Éditions.
- SUMPF J., 1972, « Les traits principaux de la tradition linguistique française », *Langue française*, 14 : 70-98.
- TOMASSONE R. (dir.), 2001, *Une langue : le français*, Paris, Hachette.
- WAGNER R.-L., PINCHON J., 1962, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.
- WILMET M., 1997, *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Duculot-Hachette.